

# COMMUNE DE SANTENAY

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

### SEANCE DU 20 MAI 2008 Salle du Conseil Municipal à 20 h 45

**PRESIDENT** : Monsieur TUDELA Henri.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Mme Yvette CHAPELLE.

**PRESENTS** : Mme BLONDAN Véronique, Mme CHAPELLE Yvette, M. COULON Serge, M. JOLY Michel, M. LEGROS Samuel, M. MARGUIN Michel, M. MENAGE Michel, M. MILLARD Eric, Mme OLIVIER Rachel, Mme POULIN Annick, M. TUDELA Henri, M. UNY Guillaume.

**EXCUSES** : Mme TOURTIAU Corinne, M. GIRARDIN Jacques, M. LEQUIN Antoine.

**ABSENTS** : -

**POUVOIRS** : M. Antoine LEQUIN à M. Henri TUDELA

**DATE de la CONVOCATION** : 13/05/2008

**DATE de l’AFFICHAGE** : 13/05/2008

---

Lecture du compte rendu de la séance du 29 avril 2008. Le compte rendu n’appelle pas d’observations.

#### • COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Suite à la délégation attribuée au Maire afin de passer des marchés publics à procédure adaptée jusqu’à 45 000 € il est nécessaire de présenter au conseil municipal les décisions prises :

- Décision du 7 mai 2008 : Fauchage et broyage des chemins ruraux en 2008 attribué à S.A.R.L. DEGRANGE PERE ET FILS 22 avenue Emiland Cognard 71420 PERRECY-LES-FORGES pour un montant de 5 680,00 €HT.
- Décision du 14 mai 2008 : Acquisition d’une tondeuse autoportée attribuée à FAUPIN VERTS LOISIRS 74 route de Dijon 21200 BEAUNE pour un montant de 16 467,25 €HT.

## **DELIBERATIONS**

- **RAPPORT ANNUEL DE L'EXPLOITATION DES JEUX AU CASINO DE SANTENAY - EXERCICE 2007 :**

Le rapport produit par le délégataire de l'exploitation des jeux au Casino de Santenay est présenté au conseil municipal.

Ce document comprend la présentation de la société et du cahier des charges, l'autorisation des jeux, le rapport financier, le rapport technique sur la qualité de service et les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de prendre acte de la présentation du rapport annuel de gestion de l'exploitation des jeux au Casino de Santenay pour l'exercice 2007.

- **CASINO DE SANTENAY - RENOUELEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITER DES JEUX ET DES MACHINES A SOUS :**

Il est présenté aux membres du conseil municipal la demande formulée par le Casino de Santenay en date du 19 mai 2008 pour le renouvellement de l'autorisation de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de donner un avis favorable à l'ouverture d'un établissement de jeux sur la commune de Santenay, de donner un avis favorable au renouvellement d'autorisation de pratiquer dans les salles de jeux la roulette française, la roulette anglaise, le black jack, le stud poker, la boule, le texas hold'em poker, de donner un avis favorable à l'exploitation de 150 machines à sous.

- **CASINO DE SANTENAY - DEMANDE D'EXTENSION DE 30 MACHINES A SOUS :**

Monsieur le Maire présente le dossier du Casino de Santenay pour une demande de renouvellement d'autorisation de jeux et d'extension de 30 machines à sous, portant ainsi le parc de 150 à 180 machines.

Le conseil prend connaissance de la demande formulée le 19 mai 2008 par le Casino de Santenay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'émettre un avis favorable à l'extension du parc de 30 machines à sous supplémentaires au Casino de Santenay portant ainsi le parc à 180 machines à sous.

- **CASINO DE SANTENAY - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES :**

Monsieur le Maire présente le dossier du Casino de Santenay pour une demande de renouvellement d'autorisation des jeux et d'extension de 30 machines à sous, portant ainsi le parc à 180 machines.

Le conseil prend connaissance de la demande en date du 19 mai 2008 formulée par le Casino de Santenay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'approuver l'application du cahier des charges en cours pour l'exploitation du Casino de Santenay.

• **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN – APPROBATION :**

Afin de permettre l'utilisation provisoire du terrain au lieu dit « Aux Bruchottes », propriété de la commune, par M. De Freitas pour laisser paître son âne et effectuer la fenaison, une convention de mise à disposition est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'approuver la convention de mise à disposition du terrain cadastré section AS n° 15 au lieu dit « Aux Bruchottes » entre la commune de Santenay et M. De Freitas Jean-Baptiste, d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer la convention.

**QUESTIONS DIVERSES :**

○ **PISCINE SAISON 2008 – MODIFICATION HORAIRES D'OUVERTURE :**

En raison notamment des vacances scolaires d'été fixées au 6 juillet 2008, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de modifier la délibération du 29 avril 2008 et de fixer les dates et horaires d'ouverture de la piscine suivante :

Les heures d'ouverture de la piscine sont les suivantes :

- ❖ Samedi 31 mai : de 10 h 30 à 20 h.
- ❖ Du 1<sup>er</sup> Juin au 6 juillet 2008 :
  - Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 11 h 30 à 14 h et de 16 h 30 à 20 h.
  - Mercredi, Samedi, Dimanche de 10 h 30 à 20 h.
- ❖ Du 7 Juillet au 17 Août : du lundi au dimanche de 10 h 30 à 20 h.
- ❖ Du 18 août au 31 août : du lundi au dimanche de 10 h 30 à 18 h 30.

**INFORMATIONS:**

- Remerciement de l'ADMR pour la subvention attribuée.
- Remerciement de l'Ecole de Judo pour l'achat de 10 tapis de judo par la mairie de Santenay qui sont mis à disposition de l'Ecole de Judo à la salle de motricité de l'école de Santenay.
- Lecture du courrier du 29 avril 2008 de M. et Mme Ferrand.
- M. le Maire informe les conseillers de la rencontre avec M. Desgeorges le 20 mai 2008. Concernant les arbres abattus à Saint Jean, le contrevenant devra planter trois arbres dans une autre partie de la commune. La commune est autorisée à nettoyer le ruisseau Le Terron. M. Desgeorges a donné des conseils concernant les réfections de murs dans le site classé. Une rencontre avec M. le maire de Dezize-les-Maranges a eu lieu au sujet du site des Trois Croix. Une étude d'aménagement sera lancée pour cet espace.

Fin de séance à 22 h 00.